ASSEMBLÉE NATIONALE

15 novembre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

(Seconde délibération)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N º II-19

présenté par le Gouvernement

ARTICLE 38

ÉTAT B

Mission « Immigration, asile et intégration »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Immigration et asile	0	0
Intégration et accès à la nationalité française	0	5 750 921
TOTAUX	0	5 750 921
SOLDE	-5 750 921	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Afin de tenir compte des votes intervenus dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances pour 2020, cet amendement procède à une minoration de 5 750 921 € des autorisations d'engagement et des crédits de paiement du programme « Intégration et accès à la nationalité française ».